



Progress beyond

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER AUX OU VERS, OU A TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RESIDENTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS (EN CE COMPRIS PORTO RICO, LES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES, GUAM, LES SAMOA AMÉRICAINES, L'ÎLE WAKE ET LES ÎLES MARIANNES DU NORD), TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA, OU A TOUTE PERSONNE AMÉRICAIN (U.S. PERSON) OU DANS OU VERS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST ILLÉGALE.

Solvay Finance annonce le lancement d'une offre de rachat d'obligations en numéraire

Bruxelles, le 25 août 2020 --- Solvay Finance (l'« Offrant ») a lancé aujourd'hui une offre de rachat en numéraire auprès des porteurs de ses obligations super-subordonnées perpétuelles (Undated Deeply Subordinated Fixed to Reset Rate Perp-NC5.5) en circulation d'un montant de 500 million d'euros garanties sur une base irrévocable et subordonnée par Solvay SA (ISIN: XS1323897485) (les « Obligations »). L'offre de rachat est subordonnée à la réalisation avec succès d'une émission par Solvay SA, sous réserve des conditions de marché, d'une nouvelle souche d'obligations super subordonnées perpétuelles (undated deeply subordinated bonds) libellées en euros, dont les modalités devraient être déterminées aujourd'hui.

L'offre est effectuée auprès des détenteurs d'obligations éligibles jusqu'au 1er septembre 2020, conformément aux termes et conditions décrits plus en détails sur ce [lien](#) de la Bourse du Luxembourg.

* * * * *

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription à, de valeurs mobilières (l'« Offre ») dans toute juridiction dans laquelle, ou à une personne à qui, il serait illégal de le faire. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi.

L'Offre n'est pas et ne sera pas faite, directement ou indirectement, au sein ou par l'intermédiaire des courriers, ou par tout moyen ou instrument de commerce interétatique ou étranger, ou par l'intermédiaire d'une bourse nationale des États-Unis. Cela comprend, entre autres, la transmission par télécopieur, les courriers électroniques, le télex, le téléphone, internet ou toute autre forme de communication électronique. Par conséquent, des copies du Tender Offer Memorandum, du présent communiqué et de tout autre document ou matériel se rapportant à l'Offre ne sont pas, et ne doivent pas, directement ou indirectement, être postées ou transmises, distribuées ou diffusées, en ce compris, mais sans s'y limiter, par les dépositaires, les nominés ou les fiduciaires) aux ou vers les États-Unis ou à une personne située ou résidant aux États-Unis, et les Obligations ne peuvent pas être présentée dans le cadre de l'Offre par un tel moyen, instrument ou dispositif à destination ou depuis ou par des personnes situées ou résidant aux États-Unis. Toute offre présumée d'Obligations dans le cadre de l'Offre résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions sera nulle et toute offre présumée d'Obligations faite par une personne située aux États-Unis ou par un agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant sur une base non-décrétionnaire pour le compte d'un mandant donnant des instructions depuis les États-Unis sera invalide et ne sera pas acceptée.

Chaque porteur d'Obligations participant à l'Offre déclarera qu'il n'est pas situé aux États-Unis, qu'il ne participe pas à l'Offre depuis les États-Unis, ou qu'il agit sur une base non-décrétionnaire pour un donneur d'ordre situé à l'extérieur des États-Unis qui ne donne pas l'ordre de participer à l'Offre depuis les États-Unis. Aux fins du présent paragraphe et du paragraphe ci-dessus, « États-Unis » signifie les États-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions (y compris Porto Rico, les Îles Vierges américaines, Guam, les Samoa américaines, Wake et les Îles Mariannes du Nord), tout état des États-Unis d'Amérique et le District de Columbia.

Ni l'Offre, ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni tout autre document ou matériel se rapportant à l'Offre n'a été soumis aux procédures d'autorisation de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB) conformément aux dispositions légales et réglementaires italiennes. L'Offre est effectuée en Italie sous la forme d'une offre dispensée d'enregistrement conformément à l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret-Loi n° 58 du 24 février 1998, tel que modifié (le « Financial Services Act ») et l'article 35-bis, paragraphe 4 du Règlement CONSOB n°11971 du 14 mai 1999, tel que modifié. Les porteurs et les ayants droit des Obligations, situés en Italie peuvent offrir tout ou partie de leurs Obligations dans le cadre de l'Offre par l'intermédiaire de personnes autorisées (telles que des sociétés d'investissement, des banques ou intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément au Financial Services Act, au Règlement CONSOB n°20307 du 15 février 2018, tel que modifié et au Décret-Loi n°385 du 1er septembre 1993, tel que modifié) et dans le respect des lois et règlements applicables ou des exigences imposées par la CONSOB, la Banque d'Italie ou toute autre autorité italienne. Chaque intermédiaire doit se conformer aux lois et règlements applicables relatifs aux obligations d'informations du client dans le cadre des Obligations et/ou de l'Offre.

La diffusion du Tender Offer Memorandum, du présent communiqué et de tout autre document ou matériel se rapportant à l'Offre n'est pas faite, et ces documents et/ou matériels n'ont pas été approuvés, par une personne autorisée aux fins de la section 21 du Financial Services and Market Act 2000, tel que modifié. Par conséquent, ces documents et/ou matériels ne sont pas distribués, et ne doivent pas être transmis, au grand public au Royaume-Uni. La diffusion de ces documents et/ou matériels en tant que promotion financière n'est faite qu'aux personnes qui, au Royaume-Uni répondent à la définition d'investisseurs professionnels (tel que défini à l'article 19(5) du



Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou aux personnes qui sont des membres existants ou des créanciers de l'Offrant ou aux personnes qui relèvent de l'article 43(2) du Financial Promotion Order ou tout autre personne à qui elle pourrait légalement être faite en vertu du Financial Promotion Order.

Le Tender Offer Memorandum, ce communiqué et tout autre document ou matériel relatifs à l'Offre ne peuvent être distribués en France qu'à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). Ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni aucun autre document ou matériel d'offre n'ont été et ne seront soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni aucun autre document ou matériel relatif à l'Offre n'ont été ou ne seront notifiés, et ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni aucun autre document ou matériel relatif à l'Offre n'ont été ou ne seront approuvés par l'Autorité des Services et Marchés Financiers belge (Financial Services and Market Authority). En conséquence, l'Offre ne peut pas être faite en Belgique par voie d'offre publique d'acquisition telle que définie à l'article 3 de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, telle que modifiée (« Loi belge sur les offres publiques d'acquisition »), sauf dans les cas où une exemption de placement privé est prévue. L'Offre est exclusivement réalisée dans le cadre des exemptions de placement privé applicables. En conséquence l'Offre ne peut faire l'objet de publicité et ne peut être étendue et, ni le Tender Offer Memorandum, ni ce communiqué, ni aucun des documents ou matériels en lien avec l'Offre n'ont ou ne seront distribués ou rendus disponibles directement ou indirectement, à toute personne en Belgique autre que (i) les investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus et (ii) dans toutes les circonstances prévues à l'article 6 §4 de la Loi belge sur les offres publiques d'acquisition. Le Tender Offer Memorandum et le présent communiqué ont été publiés uniquement pour l'usage personnel des investisseurs qualifiés susmentionnés, et aux fins exclusives de l'Offre. En conséquence, les informations contenues dans le Tender Offer Memorandum et le présent communiqué ne peuvent être utilisées à d'autres fins ni être divulgués à toute autre personne en Belgique.

 [SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER @SOLVAYGROUP](#)

À propos de Solvay

Solvay est une entreprise fondée sur la science dont les technologies apportent des avantages dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Avec plus de 24 100 employés dans 64 pays, Solvay unit les personnes, les idées et les éléments afin de réinventer le progrès. Le Groupe cherche à créer une valeur partagée durable pour tous, notamment grâce à son plan Solvay One Planet qui s'articule autour de trois piliers : la protection du climat, la préservation des ressources et la promotion d'une meilleure qualité de vie. Les solutions innovantes du Groupe contribuent à la création de produits plus sûrs, plus propres et plus durables que l'on trouve dans les maisons, les aliments et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils intelligents, les applications médicales, les systèmes de purification de l'eau et de l'air. Fondée en 1863, Solvay se classe aujourd'hui parmi les trois premières entreprises mondiales pour la grande majorité de ses activités et a réalisé un chiffre d'affaires net de 10,2 milliards d'euros en 2019. Solvay est cotée sur Euronext Bruxelles (SOLB) et Paris et aux États-Unis, où ses actions (SOLVY) sont négociées dans le cadre d'un programme ADR de niveau 1. Pour en savoir plus, consultez le site www.solvay.com.

Investors relations

Jodi Allen, Head of Investor relations
+1 609 860 4608
Geoffroy d'Oultremont
+32 2 264 29 97
Bisser Alexandrov
+32 2 264 36 87

investor.relations@solvay.com

Media relations

Nathalie Van Ypersele
+32 478 20 10 62
nathalie.vanypersede@solvay.com

Brian Carroll
+32 2 264 36 72
brian.carroll@solvay.com

